



## COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### **I. Éléments de contexte**

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vétuquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles.

Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 388 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (2024 : 1 395 habitants).

#### **II. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

##### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	212 250,00 €	Excédent brut reporté	102 105,41 €
Dépenses de personnel	391 200,00 €	Atténuations de charges	25 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	314 305,02 €	Produits des services	150 420,00 €
Dépenses financières	- €	Impôts et taxes	273 290,00 €
Dépenses exceptionnelles	- €	Fiscalité locale	131 500,00 €
Atténuation de produits	12 000,00 €	Dotations et participations	394 747,76 €
Dépenses imprévues	- €	Autres recettes de gestion courante	45 000,00 €
		Recettes financières	4,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>927 755,02 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 122 067,17 €</b>
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre sections)	- €
Virement à la section d'investissement	194 312,15 €		
<b>Total général</b>	<b>1 122 067,17 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 122 067,17 €</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont fixés comme suit :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 36,80 % (inchangé) ;
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 % (inchangé) ;
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4,27 % (inchangé).

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 395 502 €.

### e) Effectifs de la collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune emploie 9 agents titulaires, dont 5 à temps complet, soit 7,11 équivalents temps plein (ETP).

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	182 945,95 €	Virement de la section de fonctionnement	194 312,15 €
Remboursement FCTVA	5 025,85 €	FCTVA	28 533,00 €
		Mise en réserves	274 571,52 €
		Créances	200 000,00 €
		Taxe aménagement	1 000,00 €
		Produit des cessions	30 000,00 €
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	551 813,26 €	Subventions (cf. liste en d)	63 032,40 €
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	205 950,00 €	Produits (Écritures d'ordre entre section)	205 950,00 €
<b>Total général</b>	<b>945 735,06 €</b>	<b>Total général</b>	<b>997 399,07 €</b>

### c) Les projets d'investissement de l'année 2025 sont les suivants :

- ✓ Travaux de voirie : 47 000 € prévus ;
- ✓ Vidéoprotection : 10 000 € prévus ;
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde (matériel) : 10 000 € prévus ;
- ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Noye de Bout (travaux SIED 70) : 243 520,54 € prévus ;
- ✓ Travaux en forêt 2024 (programme de travaux en forêt 2024) : 2 688,93 € prévus ;
- ✓ Travaux en forêt 2025 (programme de travaux en forêt 2025) : 9 630 € prévus ;
- ✓ Acquisitions foncières : 3 726 € prévus ;
- ✓ Travaux d'électrification : 1 175,56 € prévus (Soldes extension électricité et Télécoms rue Champs Durand / Éclairage public rue Michel Dubois) ;
- ✓ Achat de matériel : 10 200 € prévus (renouvellement matériel informatique, drapeaux) ;
- ✓ Bâtiments : 71 794,40 € prévus (Réfection lavoir, Aménagement d'un local médical) ;
- ✓ Boulangerie : 61 025,87 € prévus (pose compteur eau potable, aménagement + isolation garage boulangerie) ;
- ✓ Équipement sportifs : 81 051,96 € prévus (Création d'un Club House au stade, jeux du square).

### d) Les subventions d'investissements prévues sont les suivantes :

- ✓ Fédération Française de Football : 8 900 € (Club House) ;
- ✓ Département : 806,40 € (Aide départementale voirie 2024) ;
- ✓ SIED 70 : 42 271 € (éclairage public rue de la Noye de Bout et rue Michel Dubois) ;
- ✓ Communauté de Communes du Pays de Lure : 11 055 € (éclairage rue de la Noye de Bout).

#### **IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

**a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 122 067,17 €€**

**Dépenses d'investissement : 945 735,06 €**

réparties comme suit : Crédits reportés 2024 : 304 657,57 €

Nouveaux crédits : 641 077,09 €

**Recettes d'investissement : 997 399,07 €**

réparties comme suit : Crédits reportés 2024 : 213 032,40 €

Nouveaux crédits : 784 366,67 €

#### **b) Principaux ratios**

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 668,41 € ;
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 734,84 € ;
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 397,56€ ;
- ✓ Encours de la dette / population : 0 € ;
- ✓ DGF / population : 18,96 € ;
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 42,17 % ;
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 90,96 % ;
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 54,10 % ;
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 0 % ;
- ✓ Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 9,04 %.

#### **c) Etat de la dette**

La commune ne dispose plus au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'aucun emprunt.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 10 avril 2025,  
Le Maire,  
Luc ORTEGA

